



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 10694

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diffusion de la presse dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de favoriser cette diffusion.

Texte de la réponse

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Si la diffusion globale de la presse est relativement stable depuis le milieu des années quatre-vingt, des écarts importants existent entre les différents types de publications. La presse dite « d'information politique et générale » est la catégorie rencontrant le plus de difficultés et ce, particulièrement pour les quotidiens nationaux. L'État se mobilise donc activement pour accompagner les efforts de modernisation de ce secteur et maintenir son soutien au pluralisme et à la diffusion. Un effort tout particulier est accordé à la presse d'information politique et générale à travers un recentrage récent des différentes aides sur ce secteur. Après une forte progression observée pour l'exercice budgétaire 2005, les aides directes à la presse, inscrites au programme 180 « Presse » du budget de l'État, se sont maintenues dans le cadre des lois de finances initiales 2006, 2007 et 2008, avec respectivement 170,9 MEUR, 162,8 MEUR et 178,5 MEUR au titre des autorisations d'engagements. L'effort budgétaire est donc sans précédent et se décompose en trois aides : à la modernisation, au pluralisme et à la diffusion. Cette dernière capte la majorité des crédits. En 2008, 99 MEUR lui sont en effet consacrés. Le soutien à la diffusion se concrétise par cinq aides distinctes : au transport postal de la presse d'information politique et générale (dotée de 83 MEUR dans le PLF 2008 et qui vient de faire l'objet d'un nouvel accord entre la presse, La Poste et l'État pour la période 2009-2015), à la réduction du tarif SNCF pour le transport de presse (5,8 MEUR PLF 2008), à la distribution et à la promotion de la presse à l'étranger (1,95 MEUR), au portage de la presse (8,250 MEUR) et enfin à la modernisation de la diffusion. Ce dernier fonds, doté de 2 MEUR dans le PLF 2008, est destiné à soutenir les actions spécifiques entreprises par les diffuseurs dans le but de moderniser leur espace de vente ou de les informatiser. L'aide de l'État concernant le soutien à la diffusion est donc importante. Les états généraux de la presse, annoncés par le Président de la République à l'automne 2008 ; ne manqueront pas d'aborder cette question essentielle pour l'avenir du secteur. Certaines pistes semblent d'ores et déjà privilégiées comme le développement du portage.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10694

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7171

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8179